

Question présentée par la députée :

M^{me} Isabelle Brunier

Date de dépôt : 20 février 2018

Question écrite urgente

Du choix des associations bénéficiaires des distributions de Partage

Comme présidente de l'association des habitants des Eaux-Vives Vivre aux Eaux-Vives (VAEV), j'ai été interpellée par des habitants du quartier qui ont remarqué que, chaque lundi matin, un gros camion de livraison de l'association Partage vient effectuer une abondante livraison de nourriture et autres produits de première nécessité au Centre islamique, situé à l'angle de la rue des Eaux-Vives et de la rue de l'Avenir. Ces mêmes personnes ont remarqué que ces denrées sont ensuite distribuées exclusivement à des femmes musulmanes dont un certain nombre viennent en voiture de France voisine (reconnaissables à leurs plaques minéralogiques). Elles m'ont dit être très surprises, voire choquées, que ces produits récoltés à Genève puissent ainsi bénéficier à une communauté religieuse, et accessoirement à des personnes qui ne sont pas domiciliées dans notre canton, Partage étant une association subventionnée par des collectivités publiques genevoises.

D'où mes questions :

- *Avez-vous connaissance de cette situation ?*
- *Quels sont les critères de Partage pour le choix de ses bénéficiaires ?*
- *Est-ce que d'autres associations d'obédience religieuse sont également soutenues, et si oui lesquelles ?*

Par avance merci de vos réponses.